

Le 17 décembre 2020

Cher distributeur de 3M estimé,

3M reste déterminée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider à lutter contre la COVID-19.

En mai, nous vous avons rappelé de l'exigence de 3M selon laquelle **les distributeurs autorisés de 3M doivent uniquement se procurer des Appareils de protection respiratoire 3M auprès de 3M ou des grossistes autorisés de 3M ici au Canada**, non d'un autre revendeur ou pays. Les clients comptent sur les distributeurs autorisés de 3M pour fournir des Appareils de protection respiratoire 3M authentiques. Cette exigence vise à aider à protéger les clients en garantissant que les Appareils de protection respiratoire 3M vendus par les distributeurs autorisés de 3M sont en fait authentiques et qu'ils répondent aux normes de qualité rigoureuses de 3M.

Cette exigence est maintenant plus importante que jamais. 3M a récemment constaté une augmentation de la contrefaçon des Appareils de protection respiratoire N95 3M qui sont vendus en dehors du réseau autorisé de 3M. Depuis le début de la pandémie, 3M a travaillé avec les services de douanes et les organismes d'application de la loi du monde entier pour saisir plus de 5 millions d'appareils de protection respiratoire contrefaits. 3M a également collaboré avec les organismes d'application de la loi à l'échelle mondiale pour lutter contre la contrefaçon dans le cadre de plus de 1 200 raids.

3M se réserve le droit de prendre des mesures immédiates, y compris la cessation de la relation d'affaires avec 3M, contre tout distributeur autorisé de 3M qui enfreint cette politique. 3M peut également prendre des mesures immédiates en cas de violation des autres politiques de 3M concernant la revente d'appareils de protection respiratoire 3M dans le contexte de cette pandémie mondiale :

- **Prix excessifs et fraude.** Les distributeurs autorisés de 3M ne doivent absolument pas augmenter leurs prix de manière abusive. 3M ne tolère pas et ne tolérera pas les prix excessifs, la fraude, la tromperie ou d'autres activités qui exploitent illégalement la demande de produits 3M essentiels pendant la pandémie. Nous continuons de donner suite aux signalements que nous recevons concernant les prix excessifs liés aux appareils de protection respiratoire 3M. Cette activité est contraire à l'éthique, illégale et incompatible avec les valeurs de 3M.
- **Éviter les intermédiaires et autres tiers.** Nous nous attendons à ce que les distributeurs autorisés de 3M travaillent directement avec les clients et pas par l'entremise d'intermédiaires, d'agents ou d'autres revendeurs.
- **Représenter la marque 3M.** Comme toujours, nous exigeons que les distributeurs autorisés de 3M soient de bons protecteurs de la marque 3M et, par conséquent, qu'ils se conforment à toutes les exigences légales applicables et ne s'engagent dans aucune activité qui donne une mauvaise image de leur propre marque ou de celle de 3M.

Pour plus de renseignements de 3M sur les activités d'application de la loi en lien avec la COVID-19 en ce qui a trait à la contrefaçon, aux prix excessifs et à la fraude, visitez le site Web de 3M à l'adresse www.3m.com/covidfraud. Merci de votre partenariat dans la lutte contre les activités frauduleuses liées aux produits 3M et à la pandémie de COVID-19.

Cordialement,

Rick Orser
Chef de réseau
Secteur sécurité et industriel de 3M, Canada

Tim Brown
Vice-président
Secteur sécurité et industriel de 3M, Canada